

# L'AFFIXE

**L'affixe, le nom de chatterie  
c'est en quelque sorte la particule, la noblesse du chat de race**

**Mais c'est aussi, et avant tout, le moyen le plus pratique, pour un non initié  
de lire les généalogies et les parentés sur un pedigree.**

Il permet de différencier les lignées et de faire progresser l'élevage  
tant sur le plan sanitaire que sur le plan du phénotype.

**Il est donc indispensable.**

**Aujourd'hui, plus de 12 000 affixes sont enregistrés au Livre des Affixes tenu par le Loof**

Les affixes peuvent être demandés directement au LOOF ou auprès d'un club.  
Dans ce dernier cas une partie du coût de l'affixe est reversé au club  
(affixe occasionnel : 25 euros pour le club, affixe définitif : 25 euros pour le club, 25 euros  
pour le Loof et le reste pour la formation Cetac), SARL : 300 euros pour le club .

**Ces coûts ne sont pas des prix de vente d'affixe mais une participation aux  
frais de gestion du Livre des Affixes.**

Les chèques doivent être libellés au nom du Loof.  
Le Loof gère la base de données des Affixes et donne son accord si  
l'affixe est disponible, (nous respectons toujours le choix des demandeurs).  
Tous les certificats d'affixe sont signés par le Président du Loof .

**la demande d'affixe doit impérativement être transmise sur les formulaires ad hoc**  
dans le cas contraire ces demandes ne sont pas traités  
(il y a eu trop d'erreurs et de litiges dans le passé)

Il y a 3 types d'affixes :

- **L' Affixe Occasionnel**
- **L'Affixe Multiple**
- **L'Affixe Définitif**

## L'affixe occasionnel

**Cet affixe est valable pour une seule et unique portée.**

Il correspond particulièrement à une personne qui ne produirait qu'une seule portée dans sa vie ou au particulier désireux de faire une expérience avant de s'investir dans l'élevage. L'utilisation d'un affixe, même pour une unique portée, participe à la traçabilité des lignées (cela évite notamment de voir 4 "Ulysse\*\*\*" sur un pedigree alors que ces 4 chats n'ont rien en commun, ce qui n'apparaît pas évident pour un néophyte en félinotechnie)

**les frais de gestion qui correspondent à cet affixe sont de 50 euros**

Dès la **seconde portée**, quel que soit l'intervalle de temps entre les 2 portées, l'affixe occasionnel devra être transformé en affixe définitif.

**les frais de gestion qui correspondent à cet affixe sont de 230 euros**

## L'affixe définitif

**Cet affixe est attribué à vie.**

Il est transférable soit par abandon au profit d'un tiers (si l'affixe a, dès le départ, été souscrit à deux noms), soit par héritage.

**les frais de gestion qui correspondent à cet affixe sont de 230 euros**

**les frais de gestion pour changement de détenteur sont de 50 euros**

Le coût de 230 inclut une formation de 3 jours permettant l'obtention du CETAC "option chats" après un examen traitant exclusivement du chat. Le CETAC permet à son titulaire de demander la délivrance du CERTIFICAT DE CAPACITE pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques -loi du 6 janvier 1999- auprès des services de la préfecture de son département et ce, sans examen supplémentaire.

La formation au CETAC est une formation reconnue par le Ministère de l'agriculture. Elle est dispensée sous l'égide du Loof en partenariat avec la SFF et l'UMES. Les animateurs de cette formation proviennent de la SFF, de l'UMES et du LOOF.

## L'Affixe multiple

**Cet affixe est attribué à vie**

C'est un affixe définitif demandé par des éleveurs possédant déjà un ou plusieurs affixes.

Il n'inclut pas la formation au CETAC.

Cet affixe ne peut être demandé que si l'on possède déjà un affixe enregistré sur le Livre des Affixes.

**les frais de gestion qui correspondent à cet affixe sont de 50 euros**

## Les affixes sans dénomination (affixes\*\*\*)

Ces "affixes" ne sont plus utilisés car ils ne permettent pas la lecture des pedigrees et leur transparence.

**La possession d'un affixe est donc indispensable.**

## Affixes WW

Ces affixes sont uniquement utilisés pour les éleveurs qui ont bénéficié, dans le passé, d'un affixe\*\*\* et qui ne veulent pas prendre d'affixe classique. Des codes, suivant les lettres WW, sont attribués gracieusement par le loof (ex: Titus de WW E2F3) ou remplacés par un affixe définitif à 50 euros.

## Affixes ZZ

Pour tous les autres éleveurs ne désirant pas d'affixe (nom de chatterie) l'attribution d'un code entraîne le même coût, les mêmes droits et les mêmes avantages, si l'affixe est occasionnel (50 euros), définitif (230 euros) mais le code de ces nouveaux affixes suivra alors les lettres ZZ (ex. Titus de ZZ E2F3).

**Pour les Affixes demandés par une SARL les frais de gestion perçus par le Loof s'élèveront à 1 000 euros.**

## **Certificat d'affixe :**

en cas de perte du certificat, et sous réserve que l'affixe soit bien enregistré sur le Livre des Affixes du Loof, un certificat d'affixe peut être délivré.

les frais de gestion qui correspondent à ce certificat sont de 10 euros

L'affixe n'est pas une coquetterie d'un éleveur qui voudrait voir ses chatons porter des noms extraordinaires, ce n'est pas non plus un moyen pour les clubs ou le Loof de générer des rentrées financières.

**L'affixe est un élément essentiel d'identification des lignées.**

Tous les acheteurs, voire éleveurs de chats de race ne savent pas lire les lignées au travers des numéros de pedigree. L'affixe permet, d'un seul coup d'oeil sur le pedigree d'avoir une première idée des lignées ce que n'autorise pas la simple utilisation des \*\*\*.

**L'affixe est la “marque” d'un élevage.**

\*

\* \*

**Si vous avez un doute pour remplir votre formulaire**

contactez nous par email :

**“ [affixe@loof.asso.fr](mailto:affixe@loof.asso.fr) ”**

pour tout ce qui concerne vos affixes

ou

téléphonez-nous au  
**01 41 71 03 35**

*(soyez compréhensifs car nos lignes sont très, très occupées).*

pour nous écrire

**LOOF**

**5, rue Regnault 93697 PANTIN cedex**